



PROCÉDURE ADMINISTRATIVE CONTENTIEUSE

# Les activités commerciales sur le domaine public

## Comprendre et sécuriser les procédures

### Objectif

Présentes depuis de très nombreuses années sur le domaine public, les activités commerciales sont devenues au fil du temps un indispensable mode de diversification des ressources pour les gestionnaires publics. Elles permettent également aujourd'hui de proposer une plus large variété de services aux usagers. Du point de vue des commerçants, l'occupation du domaine public peut s'avérer non seulement complémentaire mais parfois indispensable au maintien d'une activité commerciale. Le cadre réglementaire et son interprétation par la jurisprudence se situent à la confluence de ces deux préoccupations en apparence antagonistes (mais en apparence seulement) : préserver l'intégrité du domaine public d'un côté, et assurer la viabilité et la pérennité des activités commerciales de l'autre. Le but de la formation est de faire le point sur ces questions.

### Thèmes abordés

Permis de stationnement ; domaine public ; redevance d'occupation domaniale ; permission de voirie ; installations en terrasse ; fonds de commerce ; occupation privative ; propriété publique ; chiffre d'affaires ; valorisation du domaine public ; cession de fonds de commerce.

### Programme détaillé

14h00 - 14h05

#### Introduction

14h05 - 15h00

#### I. L'octroi des autorisations

- La typologie des autorisations
- La diversité des règles juridiques applicables au gestionnaire domanial

15h00 - 17h00

#### II. La vie de l'autorisation domaniale

- Le régime des travaux
- La redevance domaniale
- Le contrôle du gestionnaire et les obligations du commerçant

17h00 - 17h30

#### III. La patrimonialité limitée des autorisations domaniales

- L'inapplicabilité du régime des baux commerciaux sur le domaine public
- L'apparition de la notion de fonds de commerce sur le domaine public
- L'autorisation domaniale et les restructurations d'entreprises

17h30 - 18h00

#### IV. La fin de l'autorisation domaniale

- Le terme normal de l'autorisation
- Principe de précarité et rupture anticipée de l'autorisation



Conférence animée par

**Pierre-Yves Nauleau**

Avocat et chargé d'enseignement  
Université de Sorbonne Paris Nord

Tarif : 430 €



Date

14 mai 2025  
(14h00 - 18h00 en direct)



Durée

6 heures \*

\* 4 heures de webconférence  
en direct + 2 heures facultatives  
de validation des acquis à réaliser



Public

Avocats, Juristes



Niveau 2

Intermédiaire :  
approfondissement des  
connaissances et des pratiques



Lieu

Paris ou à distance

**Qualiopi**  
processus certifié

REPUBLIQUE FRANCAISE

La certification qualité a été délivrée  
au titre de la ou des catégories  
d'actions suivantes :  
Actions de formation





PROCÉDURE ADMINISTRATIVE CONTENTIEUSE

# Les activités commerciales sur le domaine public

Comprendre et sécuriser les procédures

## BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner

par courrier :  
Pro-Barreau, 3, rue de Nesle  
75006 Paris

par fax :  
01 72 34 92 58

par e-mail :  
presentielles@pro-barreau.com

### PERSONNE PARTICIPANTE

Mme  M.

Nom

Prénom

Tel.

E-mail

Société / Cabinet

Adresse

CP

### RESPONSABLE DE L'INSCRIPTION

Mme  M.

Nom

Prénom

Tel.

E-mail

Tarif : **430€ TTC**

Date : **le 14 mai 2025 de 14h00 à 18h00**

Je choisis de suivre la formation :  **à distance** en visio via *Pro-Barreau Live*  
 **en présentiel** : 3 rue de Nesle 75006 Paris

J'effectue le règlement par chèque à l'ordre de Pro-Barreau

J'effectue le règlement par virement bancaire, IBAN : FR86 3000 2004 3700 0044 5109 C14 - BIC : CRLYFRPP

J'effectue le règlement par carte bancaire en ligne sur [www.pro-barreau.com](http://www.pro-barreau.com) ou par téléphone au 01 56 81 00 30

Fait à :

Le :

Signature :

### Conditions générales de participation

#### Conditions d'inscription et tarifs

A réception de l'inscription, un courriel de confirmation est adressé au participant. Son inscription est définitive sous réserve du nombre de places disponibles. Pour les modalités d'inscription et les tarifs se reporter aux mentions indiquées sur le bulletin d'inscription.

#### Documents contractuels

A réception de l'inscription, un courriel de confirmation est adressé au participant. Après règlement du

prix de la formation, une facture valant convention de formation est adressée au client.

#### Paiement

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'inscription comptant et sans escompte par chèque bancaire ou virement. Si le règlement est effectué par un organisme payeur extérieur, il appartient au bénéficiaire de s'assurer de l'acceptation du paiement par l'organisme concerné. En cas de prise en charge partielle, le solde sera directement facturé au client.

#### Annulation

Toute annulation doit nous parvenir par écrit, au plus tard 20 jours calendaires avant le début de la formation pour obtenir son remboursement sans frais. Annulation entre 19 et 10 jours avant le stage : remboursement du prix, déduction faite d'une indemnité forfaitaire à titre de dédit de 10 % du prix de la formation. Annulation moins de 10 jours avant la formation : nous nous réservons le droit de facturer jusqu'à 100 % du prix à titre de dédit. Les remplacements de participants sont admis. Le nom et les

coordonnées du nouveau participant doivent nous être communiqués par écrit avant la formation. Par ailleurs, Pro-Barreau se réserve le droit d'ajourner une formation, si le nombre de participants prévu est inférieur à vingt. Dans ce cas, Pro-Barreau s'engage à prévenir immédiatement chaque participant, par écrit. Pro-Barreau se réserve le droit de changer d'intervenant en cas d'empêchement de l'un d'eux.

